

Beine-Nauroy, le 24 mars 2020



Tél : 03.26.03.27.63

Fax : 03.26.46.19.42

Courriel : beinenauroy.mairie@wanadoo.fr

Site : www.mairie-beine-nauroy.fr

Objet : Organisation municipale liée au Coronavirus COVID 19

Chers concitoyens,

Suite aux directives du président de la République et du gouvernement, concernant la crise sanitaire liée au Coronavirus COVID19,

Considérant le projet de loi d'urgence, et le courrier du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 21 mars 2020 :
« *Les assemblées délibérantes élues en 2014 et leurs exécutifs verront leur mandat et leurs fonctions prorogés jusqu'à l'installation des nouveaux conseils municipaux.* »,

Je vous informe qu'en attendant l'installation du nouveau maire et de son équipe, l'ensemble du conseil municipal et moi-même restons opérationnel jusqu'à nouvel ordre.
Je puis vous certifier qu'une continuité des services publics locaux dans le cadre de cet état d'urgence sanitaire est assurée.

Le secrétariat de mairie est joignable par téléphone ou par mail. Les conditions sont remplies pour assurer la prise en charge de dossiers ou d'état civil urgents tout en limitant l'exposition du personnel communal. Un travail de transition avec l'équipe entrante s'opère progressivement.

Consciente des épreuves que nous traversons, je compte sur vous pour respecter les mesures gouvernementales. Notre solidarité, notre civisme permettront de surmonter, j'en suis sûre, les défis que nous imposent cette crise sanitaire mondiale.

***Rester chez soi, c'est se protéger et c'est aussi protéger les autres,
notamment les plus vulnérables.***

.../...

Respect des gestes barrières :



Respect du confinement :

Tous les établissements publics, parcs et aires de jeux sont fermés. **Tous les rassemblements ou regroupements de personnes sont interdits.** Je demande aux parents d'être vigilants sur les sorties des adolescents car nous constatons des regroupements de jeunes au centre du village qui vont à l'encontre des règles pouvant endiguer cette épidémie.

Restez chez vous :

Sont autorisés uniquement les déplacements pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Sortir pour raison de santé sur convocation médicale ou pour des soins urgents
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, dans un périmètre de 1km autour du domicile et sans aucun rassemblement.

Les deux documents nécessaires pour circuler sont disponibles :

- l'attestation individuelle, à télécharger [au format PDF \(73 ko\)](#), [au format DOC \(16 ko\)](#), [au format TXT \(1 ko\)](#) ou à reproduire sur papier libre. Elle doit être remplie pour chaque déplacement non professionnel ; disponible aussi à la boulangerie ou préau Diakow
- l'attestation de l'employeur, [au format PDF \(227 ko\)](#), [au format DOC \(18 ko\)](#) ou [au format TXT \(2 ko\)](#). Elle est valable pendant toute la durée des mesures de confinement et n'a donc pas à être renouvelée tous les jours.

Suivre l'évolution de la situation : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le Maire
C. RENARD



Secrétariat de mairie : fermé jusqu'à nouvel ordre. Joignable aux coordonnées en entête du document